



Copie de pas de danses associatives

Par **aetherius_old**, le **05/10/2007** à **15:34**

Président d'une assoc. J'ai mis mon association de danse en sommeil. Mes anciens membres ont recréées une association identique. Ont-ils le droit de reprendre les pas de danses qu'ils ont appris dans l'association que j'ai mis en sommeil alors qu'elle était active . A noter que je puis réouvrir mon association et reprendre nos anciennes danses, dans ce cas ils pourraient m'accuser de les avoir copié alors que c'est eux ! Comment puis prouver que ces pas appartiennent bien à la première association